



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⴰⵏⵏⴰⵏ ⴰⵏⵏⴰⵏ ⴰⵏⵏⴰⵏ ⴰⵏⵏⴰⵏ ⴰⵏⵏⴰⵏ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Communiqué du Cabinet Royal

[A](#) [1] [+A](#) [1]



Communiqué du Cabinet Royal

03 déc 2018

Rabat - Le Cabinet Royal a rendu public un communiqué dont voici le texte :

“Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L’assiste, a reçu, lundi 03 décembre 2018 au Palais Royal à Rabat, Mme Latifa Akharbach, que le Souverain a nommée présidente de la Haute autorité du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle.

Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, a reçu Mme Narjiss Reghay et MM. Jaafar Kansoussi, Ali Bakkali Hassani et Abdelkader Chaoui que le Souverain a nommés nouveaux membres du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle et ce, en application des dispositions de l’article 9 de la loi 15-11 relative à la réorganisation de la Haute autorité de la communication audiovisuelle.

Sa Majesté le Roi a également reçu :

- Mme Fatima Baroudi et M. Khalil El Alami Idrissi, nommés par le chef du gouvernement ;
- Mme Badia Radi, nommée par le président de la Chambre des représentants ;

- M. Mohamed El Maazouz, nommé par le président de la Chambre des conseillers ;

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer M. Benaissa Asloun, Directeur général de la Communication audiovisuelle.

Au cours de cette audience, la présidente, les membres et le Directeur général du Conseil supérieur ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Le renouvellement de la composition de cette Instance intervient après sa promotion en tant qu'institution constitutionnelle indépendante chargée de la réglementation et de la régulation du champ audiovisuel national.

Il traduit également le souci de SM le Roi, que Dieu L'assiste, de voir cette Institution accomplir ses missions en particulier celles concernant la garantie de la liberté de la communication audiovisuelle, de la liberté d'expression et de sa protection, du droit des citoyennes et des citoyens à l'information et aux médias pour disposer d'un champ audiovisuel diversifié, pluriel et équilibré, dans le cadre du respect du pluralisme politique, culturel et linguistique, des courants d'opinion et de pensée dans notre pays, ainsi que du respect de la loi, du professionnalisme et de l'éthique de la profession".

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>